

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2023-2024 Politique de la Ville – Subventions- Vie Associative

Les dossiers incomplets ne seront pas présentés à la commission.

### CALENDRIER DE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

# RECEPTION DES DOSSIERS

DATE BUTOIR à 12h00

Jeudi 31 aout 2023 midi

Jeudi 26 oct 2023 midi (dernière date pour 2023)

Mardi 2 janvier 2024 midi

Jeudi 15 février 2024 midi

Lundi 13 mai 2024 midi (dernière date avant les vacances d'été)

Certaines dates peuvent être modifiées en cours d'année en fonction des plannings Tous les dossiers déposés après la date butoir seront étudiés à la commission suivante

<u>Le dossier complet devra être renvoyé à l'adresse suivante accompagné d'un courrier</u> justifiant votre demande à l'intention de Monsieur le Maire :

Mairie de LIEVIN
Les Grands Bureaux
45 rue Edouard Vaillant
62800 LIEVIN

Ou par mail à :
Pole Cohésion Sociale- Service Vie Associative
pole.cohesion@lievin.fr

Nom de l'Association :					
Quel est montant de la Demande ?					

# PLAN DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

I-	Qu'est-ce que le dossier de subvention ?
II-	Présentation de l'Association
III-	Renseignements administratifs et juridiques
IV-	Renseignements concernant les Ressources Humaines
V-	Renseignements concernant les adhérents
VI-	Mise à disposition des locaux
	Annexe pour les Associations Sportives
	Comptabilités et finances
	Déclaration sur l'honneur
X-	Pièces à joindre au dossier

# I- Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Information Pratique: Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de la Ville de LIEVIN. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association qui relève de l'intérêt général. Dès lors, il ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissement.

1- <u>Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention</u>
om : Prénom :
onction :
Téléphone : Courriel :
2- <u>Cochez ci-dessous</u>
Demande subvention de fonctionnement
Demande de subvention du projet (exceptionnelle : déplacement, manifestation,)
3- Avez-vous déjà fait une demande de subvention à la Ville de Liévin
☐ 1ère DEMANDE ☐ RENOUVELLEMENT
4- <u>Une subvention vous a déjà été accordée</u>
□ Oui □ Non
Quel est le montant de la subvention accordée en N-1 :
Quel est le montant de la subvention accordée en N-2 :
5- Fonctionnement de l'Association
☐ Année civile (1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre)
☐ Année scolaire/ sportive
Dates : du :

# II- Présentation de l'Association :

1-	<u>Identification</u>	
- Nom	de l'association :	
- Adres	sse du siège social :	
- Code	postal :	Commune :
- Télép	hone :	télécopie :
-Courri	el :	
- Site ir	nternet :	Facebook :
- Adres	sse de correspondance, si différer	ite du siège :
		Commune :
□ Lié	ociation est-elle (cocher la case) : vinoise (siège à Liévin) gionale	□ Départementale □ Nationale
•		
Union, liser de		affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas uti-
2-		s (par exemple pour les associations sportives : sports
	<u>pratiqués)</u>	
3-		dente sur la commune de Liévin : Forum des Associations cette année
	□ Oui □ Non	
Pourqu	<u>ıoi</u> :	
Avez-v	ous participé à d'autres actions su	ur la commune de Liévin

# 4- <u>Identification des représentants légaux</u> (à remplir obligatoirement)

PRESIDENT	
- Nom :	Prénom :
Adresse :	
- Fonction :	
- Téléphone : C	ourriel :
☐ En cochant cette case, je valide mon inscript données à tout particulier qui en ferait la deman	ion et autorise la ville de Liévin à transmettre mes coor- nde.
<u>SECRETAIRE</u>	
- Nom :	Prénom :
Adresse :	
- Fonction :	
- Téléphone : C	ourriel :
☐ En cochant cette case, je valide mon inscript données à tout particulier qui en ferait la demai	ion et autorise la ville de Liévin à transmettre mes coor- nde.
TRESORIER	
- Nom :	Prénom :
Adresse :	
- Fonction :	
- Téléphone : C	ourriel :
☐ En cochant cette case, je valide mon inscript	ion et autorise la ville de Liévin à transmettre mes coor-

### III- Renseignements administratifs et juridiques

### Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer :

• d'un numéro SIRET (1)

Information pratique : (si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <a href="http://www.insee.fr">http://www.insee.fr</a>)

• d'un numéro RNA(2) (Répertoire National des Associations), ou à défaut du numéro de récépissé en préfecture.

Informations pratiques : Le numéro RNA est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modification en préfecture.

Numéro Siret(1):
Numéro RNA(2) ou à celui du récépissé de création en préfecture :    IIIIIIIIIIIII
Date de création de l'association : IIIII
Date de publication de la création au Journal Officiel : IIIIII
Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? ☐ oui ☐ non
Si oui, merci de préciser :  Type d'agrément : attribué par en date du :
Votre association bénéficie-t-elle d'un label ? ☐ oui ☐ non
Si oui merci de communiquer ici les noms :
• du label :
de l'organisme qui l'a délivré :
Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ oui ☐ non
Si oui, date de publication au Journal Officiel : II_I_I_I_I_I
Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes (3)? ☐ oui ☐ non

<sup>(3)</sup> Obligation pour toute association qui reçoit annuellement plus de 153 000 € de dons et/ou de subventions, conformément à l'article L612-4 du code de commerce ou au décret n°2006-335 du 21 mars 2006.

### **IV- Renseignements concernant les ressources Humaines**

# 

Cumul des cing salaires annuels bruts les plus élevés : ......euros

Moyens humains de l'association

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Adhérents : les adhérents sont les personnes ayant réglé leur cotisation

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée. Le bénévole est souvent un adhérent. Pour autant, une personne peut également aider ponctuellement l'association.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> ETP : c'est l'Equivalent Temps Plein, qui est proportionnel à l'activité du salarié. Exemple

<sup>1</sup> salarié à temps plein (35h) présent toute l'année correspond à 1 ETP

<sup>1</sup> salarié à temps partiel (80%) présent toute l'année correspond à 0,8 EPT

## V- Renseignements concernant les adhérents

- Accueil des enfants à partir de :	ans
- Nombre d'adhérents pour la saison N-1:	
Nombre de personne(s) portant un handicap :	

	Moins de 18 ans Plus de 18 ans						Moins de 18 ans				Plus de 18 ans						
Membres	Liévinois		Non Liévinois		Liévinois		Non Liévinois		Nombre	Liévinois		Non Liévinois		Liévinois		Non Liévinois	
du Bureau	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	<mark>d'adhé-</mark> rents	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F
Buleau																	
Total									Total								
Totaux									•								

- Nombre d'adhérents pour la saison N: Nombre de personne(s) portant un handicap : .....

	Mo	oins d	e 18 a	ans	P	Plus de 18 ans			Moins de			e 18 ans		Plus de 18 ans			15
Membres	Liévinois			on inois		Non Liévinois		Nombre	Liévinois		Non Liévinois		Liévinois		Non Lié- vinois		
du Bureau	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	<mark>d'adhé-</mark> rents	Ξ	F	Н	F	Н	F	Н	F
bureau									remes								
Total									Total								
Totaux		•	•			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•		

				the second of	
П	I a cor	htrinii	ITION (	חב או	hérents :
ч	La COI			ics au	HULUITS .

→ Montant de l'adhésion ou de la licence (payé par l'adhérent) :								
• Individuelle :	• Individuelle : • familiale :							
<ul> <li>Personne morale (association,</li> </ul>	Personne morale (association, collectivité) :							
• Enfants et jeunes (précisez les	• Enfants et jeunes (précisez les tranches d'âges et les montants) :							
<ul> <li>Selon le quotient familial : Précisez les montants</li> </ul>	OUI 🗆	NON □						
<ul> <li>Selon des tarifs dégressifs : Précisez les montants</li> </ul>	OUI 🗆	NON □						
<ul> <li>Pour les associations sportives</li> </ul>	, indiquer le coû	t de la licence par catégorie						

Rappel - Différence entre l'adhésion et la licence sportive : La licence est délivrée par une fédération ou en son nom. Elle ouvre droit à participer aux activités sportives qui s'y rapportent et, selon des modalités fixées par ses statuts, à son fonctionnement. L'adhésion est la somme qui est inscrite dans les statuts ou règlement intérieur et contribue au fonctionnement de l'association.

<ul><li>Pass'port CALL</li></ul>	oui 🗆	NON □

0. 00.	combien en année n-1 ien en année n-2
Monta	nt reversé à la fédération ou à l'organisme de rattachement par adhérent ou licencié : le le document)-
1-	Renseignements concernant les sports collectifs

Equipes	Niveaux	Ages	Nombre de licenciés	Nombre de Liévinois

# VI- Mise à disposition des locaux

	→ Dans quels lieux pratiquez-vous vos activités (bâtiments ou adresses) :							
	• Les lo	caux utilisé	es:					
		Appa	irtiennent à l'a	association				
		Sont	loués par l'as	sociation		Montant du loyer a	nnuel	
		Sont	mis à disposit	tion		Nom du propriétai	re	
	Date de la convention de la mise				dispositio	on:		
	Autre situation :							
	<ul> <li>Utilisez-vous ces locaux de façon :</li> </ul>							
	Perman	ente 🗆			0	ccasionnelle 🗆		
	<ul><li>Jour,</li></ul>	horaires et	activités prati	quées :				
	(sauf po	ur les activ	ités sportives	voir page 11 :	noter les h	oraires, lieux d'entr	ainements par	ca-
	tégorie)							
JOUR F	IORAIRES	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	•	-vous les fr	ais d'électricit	é, eau, gaz inhé	rents aux	locaux utilisés :		
	● Payez OUI □	-vous la tax NON □	e d'habitation	n:				
	Si oui, la	z-vous d'un		manente :	<b>O</b> U	II □ NON □		
	<ul><li>Autre</li></ul>	situation à	préciser :					
	→ Pour	les réunior	ns (bureau – C	A – AG) utilisez	-vous pério	odiquement des loc	aux municipat	ıx:
	OUI 🗆		lesquels:					
	NON □							

# **HORAIRES ET LIEUX D'ENTRAINEMENT PAR CATEGORIE**

MEILLEURE PERFORMANCE SPORTIVE DE LA SAISON DERNIERE (N – 1)
MELLIFURE REPERDENTANCE DE LA CALCON CRORTINE DE LA CALCON EN COLIDO (NI)
MEILLEURE PERFORMANCE DE LA SAISON SPORTIVE DE LA SAISON EN COURS (N)

### Informations pratiques : Le compte de résultat

Le compte de résultat récapitule les charges et les produits liés à un exercice. On commence un exercice (une année) avec un budget, c'est-à-dire une prévision des charges et des produits. À la fin de l'année, lorsque toutes les opérations ont été réalisées, on récapitule l'ensemble de ces opérations par chapitre.

La différence entre l'ensemble des charges et des produits fait apparaître un résultat. Ce résultat peut être un déficit si les charges sont supérieures aux produits, ou un excédent dans le cas contraire.

Le compte de résultat doit se présenter sous une forme normalisée en appliquant le plan comptable.

À la fin de l'exercice, l'ensemble des comptes de charges et de produits est soldé par le résultat de l'exercice. Ce résultat (excédent ou déficit) est reporté au bilan. Le bilan garde ainsi en mémoire le cumul de tous les résultats de l'association depuis sa création. Au premier jour de l'exercice suivant, les comptes de charges et de produits sont soldés.

### Informations pratiques : Le bilan

Le bilan décrit l'état et la répartition du patrimoine de l'association à une date donnée. C'est la photographie de l'association, sa situation financière à la date de la clôture de l'exercice. À la différence du budget et du compte de résultat qui sont liés à un exercice (un an), le bilan donne la situation au fur et à mesure de la vie de l'association depuis sa création. Les comptes de bilan ne sont jamais remis à zéro.

La manière de présenter le bilan est normalisée par le plan comptable.

À gauche, à l'actif figure l'emploi des ressources. À droite, au passif figure l'origine des ressources. Le résultat de l'exercice vient s'intégrer au bilan.

# Compte de résultat Année N-1 et Prévisionnel Année N

CHARGES	2022	2023
60 - Achats		
- Achat d'études et de prestations de services		
- Achats non stockés de matières et fournitures		
- Fournitures non stockables (eau, énergie)		
- Fournitures d'entretien et de petit équipement		
- Fournitures administratives		
- Achat petit matériel		
- Achat gros équipement		
- Autres fournitures		
61 - Services extérieurs		
- Sous-traitance générale	***************************************	***************************************
- Locations installation		
- Location bureaux ou siège		
- Location matériel		
- Entretien et réparation du matériel		
- Entretien et réparation divers		
- Assurances		
- Documentation		***************************************
- Divers		
62 - Autres services extérieurs		
- Rémunérations intermédiaires et honoraires		
- Publicité, publications		
- Déplacements, missions		
- Hébergement, restauration		
- Primes		
- Frais de réceptions		
- Animations		
- Frais postaux et de télécommunication		
- Services bancaires		
- Divers		
63 - Impôts et taxes		
- Impôts et taxes sur rémunérations		
- Autres impôts et taxes		
64 - Charges de personnel		
- Rémunération du personnel permanent		
- Rémunération du personnel contrat aidé		
- Charges sociales		
- Autres charges de personnel		
65 - Autres charges de gestion courante		
- Licences		
- Affiliations		
- Engagements		***************************************
- Cotisations		
66 - Charges financières		
- Intérêts		***************************************
- Autres charges financières	***************************************	
67 - Charges exceptionnelles		
68 - Dotations aux amortissements,		
provisions et engagements		
TOTAL DES CHARGES		
86. Emploi des contributions volontaires en		
nature		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite biens / prestations		***************************************
- Personnels bénévoles	***************************************	***************************************
TOTAL		
Résultat (bénéfice)		
TOTAL GENERAL		
I V I / the Visit V the		

PRODUITS	2022	2023
70 - Ventes de produits finis		
<ul><li>Marchandises</li><li>Prestations de services</li></ul>		
- Produits des activités		
annexes		
- Autres animations	***************************************	
74 - Subventions d'exploitation		
- Etat (à détailler) :		
***************************************		***************************************
Dácian/a)	•••••	>======================================
- Région(s) :		
- Département(s) :		***************************************
Departement(3).		***************************************
- Commune(s) LIEVIN		
Dont fonctionnement		·····
Dont spécifique		
- Autres communes		
- Intercommunalité		
Fonds ourse fond		
- Fonds européens		
- Organismes sociaux (à		
détailler) :		
- Autres financeurs :		
- Autres aides, dons,		
subvention (préciser) :		
Aide à l'acquisition		
de matériels		
Partenariat		
75 - Autres produits de gestion		
Cotioniana		
- Cotisations - Droits d'inscriptions		
- Diolis d'inscriptions		
76 - Produits financiers		
77 - Produits exceptionnels		
- Sur opérations de gestion		
- Sur exercices antérieurs		
78 - Reprise sur amort. et prov.		
report des engagements		
TOTAL DES PRODUITS		
87.Contributions volontaires en		
nature		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		***************************************
- Dons en nature		
TOTAL		
Résultat (déficit)		
TOTAL GENERAL		

	née comptable : du( exemple 1 <sup>er</sup> u 31 décembre ou autre ?)
Piè	ces à fournir :
	Relevé bancaire du compte courant au 31 décembre (ou au dernier mois de l'année comptable)
	Relevé bancaire livret de placement au 31 décembre (ou au dernier mois de l'année comptable)
Sol	de banque :
Sol	de Caisse :
Livr	et/placement :
Det	tes:
Cré	ances:

# Bilan de l'année écoulée

EXERCICE 20.... - Date de début :.... - Date de fin.....

ACTIF IMMOBILISE	CAPITAUX PROPRES
Immobilisations corporelles	Fonds associatif
Immobilisations incorporelles	Fonds provenant des libéralités
Immobilisations financières	Report à nouveau Résultat de l'exercice
	Subvention d'investissement
TOTALI	TOTALI
ACTIF CIRCULANT	PROVISIONS
Stocks et en-cours	pour actions en cours (projet asso)
Avances et acomptes	pour risques et charges
Créances	
TOTAL II	TOTALII
DISPONIBILITES	DETTES
Placement	Emprunts
Banque	Fournisseurs
Caisse	Dettes sociales et fiscales
TOTAL III	TOTALIII
TOTAL GENERAL I+II+III	TOTAL GENERAL I+II+III

Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

<u>ATTENTION</u> : votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement), quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celleci.

Je	soussigné(e),		(nom	et	prénom) :
Représentant(e	)	légal(e)	d	le	l'association :
Adresse et télép	phone du contact	t :			
		••••••		••••••	

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires;
- demande une subvention de :.....€
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte :	
Banque :	
Domiciliation :	

Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Joindre un R.I.B.

- m'engage à informer l'ensemble des personnes mentionnées dans ce formulaire de l'exploitation informatique des données renseignées.

Les données relatives aux coordonnées personnelles recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Liévin dans le but de la constitution d'un dossier de demande de subvention. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Service Vie Associative, Service financier, Comptable public (versement de la subvention)

La base juridique du traitement est la mission d'intérêt public.

Elles seront conservées, en référence à la durée d'utilité administrative en vigueur, pendant, au minimum, 10 ans pour les dossiers bénéficiant d'une subvention et 5 ans pour les autres. Par ailleurs, ces données personnelles sont susceptibles d'être transmises au service Relations Publiques et aux directions fonctionnelles de la collectivité dans le cadre de la communication institutionnelle de la Ville. Il convient alors d'obtenir votre consentement :

OUI, j'accepte que mes données personnelles soient utilisées dans le cadre de la	a com-
munication institutionnelle,	
NON, je transmets mes données personnelles uniquement pour renseigner le	dos-
sier de demande de subvention et ne désire pas être contacté(e) via mes données p	
nelles mais uniquement sur l'adresse du siège social de l'association.	

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et en cas de motifs légitimes de suppression, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. Vous bénéficiez également du droit à la portabilité de vos données et de la possibilité de donner des directives concernant vos données, en cas de décès. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la Protection des Données de la Ville de Liévin, Direction Générale des Services, Centre Administratif « Les Grands Bureaux », 45 rue Edouard Vaillant 62800 LIEVIN

≅: 03 21 44 89 89 - 

: donneespersonnelles@lievin.fr.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

-ait, ie	
à	
	Signature

### **Attention**

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

# X- Pièces à joindre aux dossiers de demande de subvention □ Statuts ☐ Procès-verbal AG Constitutive ☐ Déclaration Sous-Préfecture ☐ Inscription Journal Officiel ☐ N° Siret □ RIB ☐ Rapport moral ☐ Rapport d'activité ☐ Rapport financier ☐ Procès-verbal AG de l'année ☐ Liste des membres du bureau ☐ Liste des membres du CA ☐ Attestation d'assurance ☐ Budget prévisionnel ☐ Dossier demande de subvention ☐ Demande de subvention (courrier)

### Pour une première demande :

- 1. Les **statuts régulièrement déclarés**, en un seul exemplaire si l'association est enregistrée dans le RNA (Cf. page 2), il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...).
- 3. Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
- 4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**.
- 5. Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- 6. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- 7. Le plus récent rapport d'activité approuvé.
- 8. Le dernier Procès-Verbal de l'Assemblée Générale approuvant les comptes.
- 9. le récépissé d'assurance (validité en cours).

### Pour un renouvellement :

- 1. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale.
- 2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée **si elle a été modifiée**. Ce n'est pas nécessaire si l'association est enregistrée dans le RNA..
- 3. Un **relevé d'identité bancaire** de l'association **s'il a changé,** portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
- 4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir de ce dernier au signataire**.
- 5. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions

- 7. Le plus récent rapport d'activité approuvé.
- 8. Le dernier Procès-Verbal de l'Assemblée Générale approuvant les comptes.
- 9. le récépissé d'assurance (validité en cours).

<b>Dossier Co</b>	mnlet ·	ПОпі	1 N	۷o	n
DOSSIEL CO	JIIIDIEL .	<b>∟</b> Oui	 יו ב	٧U	ш